

Procès-verbal de la commission de quartier du 25 mars 2014

Heure : 18h45 → 21 h

Lieu : Curo-Hall, salle agora

Présences : voir annexe 1

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 octobre 2013 ;
2. Approbation du rapport d'activités 2013 du chef de projet ;
3. Décisions de la Région au sujet du programme ;
4. État d'avancement des différents projets ;
5. Proposition d'élargissement de la Commission de quartier.

Compte-rendu

La réunion est introduite par l'Echevin de la rénovation urbaine, le Président de la Commission.

1. Le procès-verbal de la réunion précédente (16 octobre 2013) ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est approuvé.

2. Le chef de projet du contrat de Quartier Durable (CQD) « Compas » précise qu'il a envoyé son rapport d'activités 2013 à tous les membres de la Commission le 4 mars 2014. Il en rappelle les principaux éléments. Aucune remarque n'est formulée. Le rapport est approuvé.

3. Le chef de projet explique que la Région a modifié le programme d'actions avant de l'approuver :

- le projet « Pratiques éducatives d'ici et d'ailleurs » d'Actes et paroles a été écarté (390.000 € → 0 €) ;
- le budget du projet « Coordination ISP et plateforme des employeurs » du Service Economie (Commune) a été réduit (611.500 € → 511.500 €) ;
- le budget du projet « ISP via rénovation d'espaces publics » de la Régie des quartiers a été réduit (394.000 € → 344.000 €) ;
- le budget du projet « Centre de bien-être » de l'UFLED a été augmenté (12.000 € → 46.000 €) ;
- le projet « ISP via rénovation de logements communaux » de l'ULAC a été repêché (0 € → 206.000 €) ;
- le projet « Toiture verte solidaire » de l'ULAC a été repêché (0 € → 250.000 €).

La Région a écarté le projet d'Actes et paroles car un projet similaire est financé par le CQD Scheut et son évaluation actuelle indique qu'il est prématuré de le réitérer au sein du CQD Compas.

La Région souligne qu'elle a voulu mettre l'accent sur les projets de rénovation du bâti car il s'agit du but principal des CQD.

UFLED a demandé une augmentation de budget suite au constat qu'elle l'avait sous-estimé lorsqu'elle a transmis sa fiche de projet aux autorités. La Région a accepté de le revaloriser en partie car elle juge le projet particulièrement pertinent.

4. L'état d'avancement des différents projets est passé en revue :

Réaménagement du site Desmedt.

Le site n'est plus utilisé depuis que l'imprimerie De Smedt a déménagé en Flandre. L'idée est de rénover la partie nord et puis d'y organiser des activités socio-culturelles pour les jeunes. La partie centrale sera démolie et réaménagée en parc. La partie sud sera démolie également puis rebâtie afin d'y créer des logements et ou des locaux pour entreprises. Qui fait quoi? Citydev achète le terrain avec de l'argent Beliris, garde la partie sud pour y développer de nouveaux bâtiments, met la partie centrale à disposition de Bruxelles Environnement et la partie nord à disposition de la Commune. Dans cette opération, le Contrat de quartier finance seulement la rénovation de la partie Nord. Où en est-on? Citydev serait parvenue à un accord avec le propriétaire sur le montant de la transaction mais attend toujours un accord de Beliris pour l'argent. Cela devrait être réglé pour mi-mai au plus tard.

Construction de la nouvelle maison de la cohésion sociale

A terme, le Curo-hall, qui est utilisé comme maison de la cohésion sociale, va redevenir une école et on doit donc de trouver un nouvel emplacement pour cette fonction. L'idée est de l'implanter dans la rue du Chimiste à côté du centre d'entreprises Euclides. Qui fait quoi? La Régie foncière de la Région achète les vieux bâtiments industriels qui s'y trouvent et puis les met à disposition de la Commune qui y construit un nouveau bâtiment avec l'argent du CQD Compas. Où en est-on? Les négociations avec le propriétaire sont en cours.

Etude pour le réaménagement de l'espace public entre Delacroix et Clemenceau

Une première version du cahier des charges a été réalisée. Elle doit encore être validée voire amendée par un comité d'accompagnement qui sera composé : de la SA abattoir, de Bruxelles Mobilité, de Bruxelles Développement urbain, du service Développement urbain-Mobilité de la Commune, du service Travaux publics de la Commune et de la STIB. Une fois que ce sera fait, on pourra lancer le marché et désigner un bureau d'études.

Construction de logements et/ou d'un équipement au-dessus de la station de métro Clemenceau

La Régie foncière de la Région a été contactée afin de connaître la procédure pour tenter d'acquérir un droit réel sur le bien. Fin février, elle a informé la Commune que la Direction de l'infrastructure de Bruxelles Mobilité avait l'intention de bâtir cet espace et qu'il ne pouvait dès lors pas le céder. Nous avons réussi à avoir les plans de l'avant-projet mais pas, malheureusement, le planning du projet.

Le gestionnaire du bâtiment n'est pas encore défini à ce stade. La commune enverra un courrier officiel à Bruxelles Mobilité afin qu'ils précisent leur intentions.

Il y a eu un problème de communication entre administrations. Ce projet aurait dû être porté à la connaissance du bureau d'études. Il est étonnant de constater que le Gouvernement régional a approuvé le programme alors qu'un des projets qu'il propose entre en conflit avec un projet porté par un de ses services.

Le projet n'empiétera pas sur les terrains de sport voisins.

La possibilité de réaliser un tunnel piéton entre la station de métro et les abattoirs aurait déjà été étudiée. Un collecteur d'eau usée rendrait impossible la réalisation de ce projet.

Rénovation du rez-de-chaussée du n°4 de la place Lemmens

Le projet consiste à rénover le rez-de-chaussée et à lancer un appel à projet pour son occupation. En ce qui concerne l'achat, un accord a été trouvé avec le propriétaire sur le montant de la transaction. L'achat doit encore passer au Conseil.

Création d'une crèche au n°20 de la rue de la Poterie

Le bâtiment appartient déjà à la Commune. Le problème est que l'espace est occupé par des associations qu'il convient de relocaliser avant de commencer les travaux. C'est une recommandation de la Région.

Tous les bâtiments de la Commune sont utilisés, il va donc être difficile de leur trouver un autre local. Les associations dont il est question ci-dessus occuperaient le bien à titre précaire.

La Région est invitée à se repositionner au regard de ces nouveaux éléments.

Réalisation d'une toiture verte au n°1-21 de la place Lemmens

Le projet est porté par l'ULAC.

L'objectif est double :

- offrir aux habitats solidaires du quartier un espace de jardinage et de rencontre ;
- améliorer l'isolation du bâtiment.

La pré-étude qui a été réalisée par un ingénieur montre que le projet est faisable. Une partie sera accessible, l'autre pas. La partie accessible sera équipée d'une structure métallique et d'un plancher.

La Commune, qui est le propriétaire du bâtiment, aurait intenté un procès à l'entrepreneur pour vices de construction. Le dossier aurait été abandonné faute de preuves. Il est proposé d'avancer.

Logements solidaires

Le n°114 de la rue de Liverpool aurait changé de propriétaire il y a peu. Le nouveau propriétaire n'a pas encore pu être identifié.

Un premier entretien a eu lieu avec le propriétaire du n°44 de la rue Abbé Cuylits mais aucun accord n'a pu être trouvé.

Propreté

Une mini-déchetterie sera installée sur une partie de la pépinière de la Rosée. On y retrouvera des petits conteneurs, une give box, un compost de quartier...

L'équipement sera ouvert au début de l'année prochaine.

Un agent sera aussi engagé pour organiser des actions de sensibilisation à la propreté dans le quartier.

Le projet est porté par la Commune.

Formation et emploi

Lorsqu'un projet est porté par une association. Une convention est rédigée par l'administration régionale pour encadrer le projet. Celle-ci est ensuite signée par l'association, le Collège des Bourgmestres et Echevins et le Gouvernement régional.

Le projet d'Euclides est dans une phase préparatoire. Ils seront en mesure de proposer du concret à partir de septembre 2013.

Il est demandé comment la Commune va répondre aux besoins en écoles de la population qui va occuper les nouveaux logements créés.

Il est précisé que la création d'écoles n'entre pas dans le champ d'application des contrats de quartier. Néanmoins, il est souligné que le contrat de Quartier Durable Compas participera indirectement à la création d'une école. En effet, il va offrir une solution de relocalisation aux activités qui se déroulent au Curo-hall qui sera reconverti à terme en école. Il est à noter que des projets d'écoles sont sur les rails dans d'autres quartiers et que plusieurs extensions ont été réalisées ces dernières années. Le foncier n'est pas facile à trouver.

Maks va réaliser un journal de quartier pour informer la population de ce qui se passe dans le quartier : chantiers, activités... Ce sont des personnes en insertion socio-professionnelle qui vont réaliser le travail.

Le Service Economie de la Commune a le projet de coordonner les acteurs ISP du quartier et d'animer une plateforme employeurs. Un budget spécifique permettra de financer les projets qui émaneront de ces réseaux.

La Régie des quartiers est une asbl dont le but est de faire de l'insertion via des interventions sur des bâtiments et des espaces publics. Le budget initial du projet a été raboté de 50.000 € par la Région. Le projet a donc dû être adapté. La Régie a réussi à le faire sans réduire le nombre d'interventions envisagées au départ grâce à la Commune (prise en charge du coût de davantage de matériaux), au Foyer anderlechtois

(financement d'un autre projet qui permet une diminution des coûts de structure) et à Citydev (prise en charge du trottoir devant son projet dans la rue du Compas). Les rues suivantes seront refaites : Memling, Brasserie, Compas et Gheude. Des travaux de rénovation seront aussi réalisés dans le Curo-hall.

On sait que l'égouttage de la rue du Compas sera refait en 2015. Il serait intéressant de consulter Vivaqua afin de savoir s'ils envisagent de refaire les égouts des autres rues du périmètre et en particulier celles où on va intervenir sur la voirie. Il convient de coordonner les différentes actions.

L'ULAC porte également un projet d'insertion socio-professionnelle. Celui-ci permettra la rénovation de logements communaux. Vu que le budget initial a été réduit par la Région (320.000 € --> 206.000 €), ils devront le terminer plus tôt.

La fiche de projet vient d'être envoyée à la Région. Pour la toiture verte, l'ULAC souhaiterait qu'une réunion soit organisée avec la Commune et la Région.

Projets socio-culturels

L'asbl Bouledeneige a le projet d'installer une tente les mercredis après-midis sur la place Lemmens. Elle y organisera des activités pour les enfants avec des jeunes du quartier comme encadrants.

Avicenne explique qu'ils ont le projet d'organiser leur soutien scolaire dans le Curo-hall à partir du 1er septembre. Jusqu'à la fin juin, ils comptent utiliser la salle Chimiste pour cette activité.

Le service de la jeunesse néerlandophone va organiser des activités (art, sport urbain...) dans le quartier pour les 12-20 ans en partenariat avec différentes associations (Buurtsport, Beeldenstorm et Maks). Le bâtiment de la rue de Liverpool sera prêt plus tard que prévu. Dans un premier temps, les activités seront donc organisées dans les autres équipements du quartier. Celles du service jeunesse francophone également.

Il n'est pas prévu de créer de salle pour relocaliser le Curo-sport dans le quartier Compas. Il est prévu qu'à terme, il déménage dans l'infrastructure sportive qui sera créée dans le quartier Canal-Midi. Le bâtiment devrait être opérationnel dans 2 ou 3 ans. Pour le moment le Curo-sport occupe l'espace 16 arts.

Samenlevingsopbouw souhaiterait que son projet « Woonwinkel » soit mis en réserve afin de pouvoir être repêché en deuxième année si du budget est libéré par des projets prioritaires. Il est suggéré de faire passer ce point au Collège.

Musique plurielle a le projet de nouer des contacts avec les primo-arrivants et de leur apprendre la langue française via la musique et le chant. Ils travaillent déjà avec UFLED dans le quartier. Il cherchent d'autres partenariats.

L'asbl Rezolution va également organiser des activités socio-culturelles pour les jeunes dans ses locaux de la rue du Chimiste. Leurs locaux seront équipés d'un studio d'enregistrement.

Le service santé a le projet de créer un réseau santé dans le quartier. Dans un premier temps, un diagnostic sera réalisé. Ensuite, sur cette base, des actions de prévention seront réalisées en partenariat avec les acteurs locaux. Une assistante sociale spécialisée en santé communautaire devrait entrer en fonction le 9 avril. Ils vont travailler avec tout les déterminants de la santé, l'alimentation notamment.

Le service des sports a l'objectif d'organiser des activités sportives dans le quartier. Il souhaiterait utiliser une partie du budget pour réaliser un mur d'escalade dans la maison de quartier Chimiste. Il n'était pas prévu de dépenser une somme aussi importante pour du matériel au départ mais ce serait important de pouvoir le faire car plusieurs travailleurs sociaux du quartier ont une formation en la matière et que c'est un sport particulièrement intéressant sur le plan éducatif. L'idée est aussi d'organiser des initiations à des sports moins connus.

A partir du 1er mai, la Commune va reprendre la gestion de la maison de quartier Chimiste.

Le premier étage de la maison de quartier Chimiste est en train d'être converti en salle de sport. Avicenne trouve qu'il est regrettable de réduire l'espace dévolu aux activités culturelles dans le quartier. Que vont devenir les jeunes qui fréquentent ces activités?

Avicenne demande si la Commune est au courant que la salle est gérée de façon musclée. Un jeune de 13 ans aurait été molesté dans la cave. Un courrier officiel vient d'être envoyé au Collège.

La Commune rappelle à Avicenne que c'est eux les gestionnaires officiels de la maison de quartier jusqu'au 30 avril inclus.

UFLED souhaite mettre en place un centre de bien-être qui sera équipé d'un atelier de couture. UFLED est à la recherche d'un local indépendant dans le quartier. Le centre sera à disposition des associations partenaires.

L'asbl Vie associative mettra en place une maison des enfants à l'arrière du Curo-hall. La maison offrira un accueil extra-scolaire aux enfants de 6 à 12 ans.

L'asbl Walalou mènera deux projets éducatifs avec le jeu de société comme angle d'approche.

Coordination et cohésion sociale

L'antenne de quartier Compas sera aménagée dans le bâtiment de la plaine de Liverpool. On y retrouvera notamment une maquette du quartier.

Un chargé mission participation devrait entrer en fonction le 14 avril. Il s'occupera en particulier du budget participatif.

Le Contrat de quartier soutiendra dès cette année la fête de quartier à hauteur de 5 000 €. Cette année, elle aura lieu le dimanche 27 avril sur la place Lemmens et dans le parc de

la Rosée.

5. Proposition d'élargissement de la Commission de quartier.

Beaucoup de personnes confondent commission de quartier et assemblée générale de quartier. L'assemblée générale est organisée deux fois par an et est ouverte à tous tandis que la Commission de quartier se réunit quatre fois par an et est réservée aux membres.

Il n'y a que deux habitants présents aujourd'hui. Le chef de projet propose de relancer un appel à candidature lors de la prochaine assemblée générale de quartier pour intégrer de nouveaux habitants à la Commission de quartier. Il propose également que tous les porteurs de projet soit intégrés à la Commission de quartier.

Le Centre des Jeunes estime que les habitants du quartier sont frustrés de ne pas pouvoir participer davantage à ce contrat de quartier. On parle de participation mais les habitants n'ont pas l'impression d'être entendus. Quand ils prennent la parole aux réunions, on a l'impression que cela reste sans suite. Ils estiment que les décisions sont prises unilatéralement. Les modifications décidées par la Région illustrent ce constat.

Le Centre des Jeunes estime que la précédente réunion de la Commission de quartier n'aurait pas dû se tenir vu qu'il n'y avait pas le quorum en début de réunion.

Le Chef de projet précise que le quorum était atteint au moment où les membres ont été invités à formuler un avis.

Le Centre de Jeunes demande pourquoi l'intervention de la citoyenne qui habite dans la rue du Compas n'a pas été reprise au PV de la dernière commission de quartier.

Le Chef de projet explique que cette intervention a eu lieu dans le cadre de l'assemblée générale, il est donc normal qu'elle ne figure pas dans le PV de la commission de quartier. Il suggère que les PV des assemblées générales soit accessibles à tout un chacun via le site Internet de la Commune.

Le Centre des jeunes estime aussi qu'il y a des lacunes en termes de communication et qu'il faut investir davantage pour l'améliorer.

La Commune explique qu'elle ne peut pas y arriver seul, qu'elle a besoin du soutien du secteur associatif pour y arriver. Les membres de la commission de quartier doivent jouer le rôle d'ambassadeur. La Commune demande au Centre des jeunes de faire part de ses idées pour améliorer la communication avec les jeunes.

Le Centre des jeunes estime qu'il faut d'abord établir une relation de confiance avec les jeunes et qu'il faut du temps pour ça. Le problème est que les institutions ne sont pas assez disponibles. Il cite l'exemple de la mission locale qui demande parfois aux jeunes d'attendre une semaine pour faire un CV.

Le Centre des jeunes explique qu'une assemblée générale sur le sport a rassemblé 152 personnes. Il y a un grand intérêt pour cette matière.

La Commune souligne qu'elle a du mal à attirer les jeunes à des événements. Quand elle invite les jeunes, ils ne viennent pas. Elle souhaiterait que les jeunes prennent leurs responsabilités et invite la Commune. Les agents communaux sont disposés à venir expliquer le projet.

Le Centre de jeunes explique que quand les jeunes viennent, on ne les écoute pas.

L'Echevine de la jeunesse propose d'organiser une réunion avec les jeunes dans le cadre du contrat de quartier. Elle souligne qu'il faut être clair dès le départ et expliquer les limites du projet. On ne peut pas tout faire avec un contrat de quartier. Tout n'est pas décidé, on a encore une marge de manœuvre pour certains projets. Il est plus facile de faire de la concertation avec les jeunes sur un projet ciblé que sur un programme transversal.

Avicenne explique qu'elle a fait une concertation avec les jeunes pour développer son projet de soutien scolaire. Il signale aussi qu'il n'est pas facile de motiver les jeunes pour des activités culturelles.

Le Centre des jeunes explique que son atelier de calligraphie est suivi par 16 personnes.